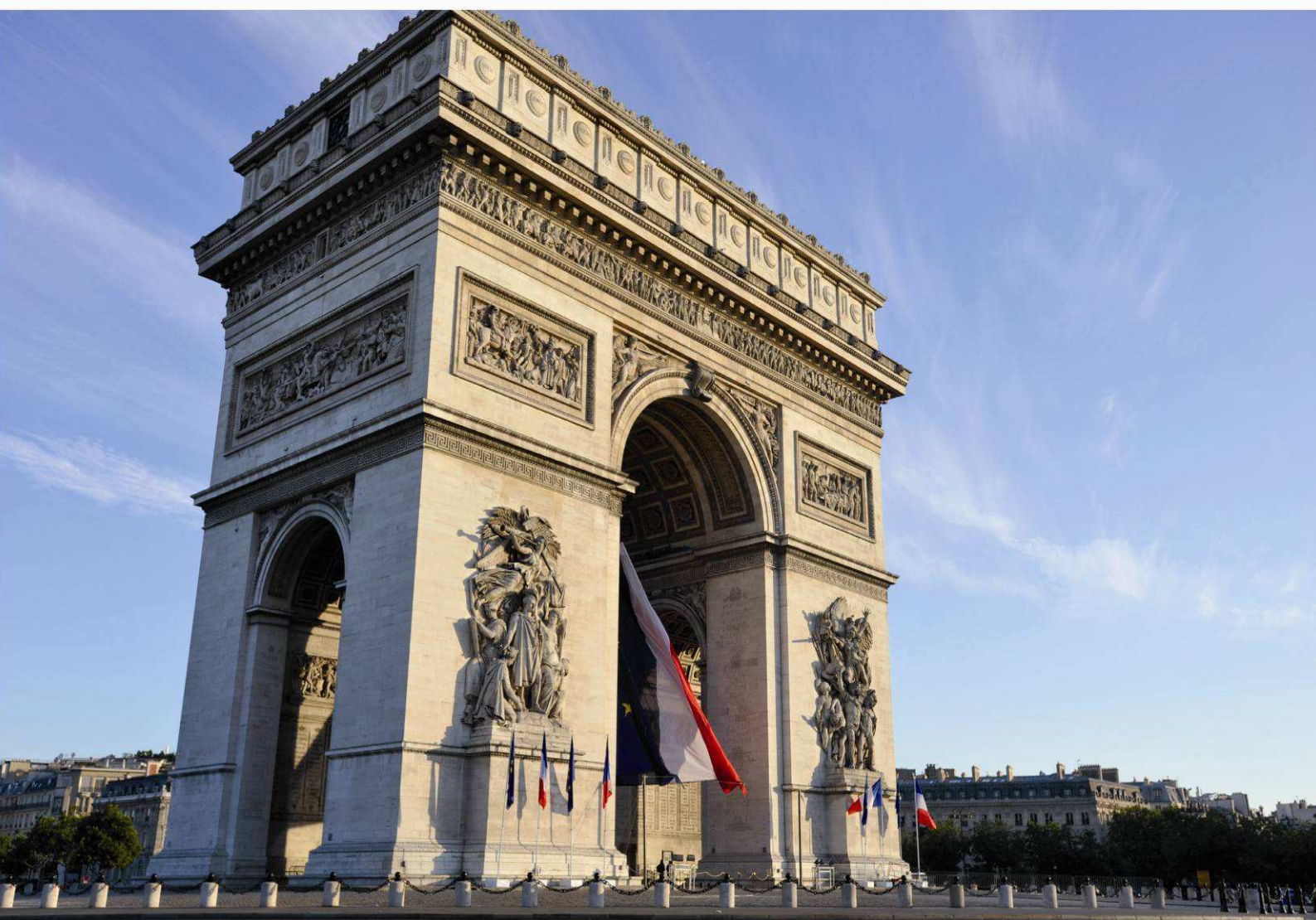




DOSSIER DE PRESSE

Hommage de la Nation aux soldats morts pour la France

Vendredi 11 novembre 2011



Sommaire

Message de Monsieur le président de la République.....	2
Le 11 novembre, jour anniversaire, jour de mémoire de tous les morts pour la France	3
Les 11 novembre à Paris	4
Réflexions en faveur d'une évolution de la cérémonie du 11 novembre.....	6
Réalisation d'un monument aux morts en opération extérieure	7
Militaires morts pour la France depuis le mois de novembre 2010.....	8
Unités décorées par le président de la République	9
Unités décorées dans leur garnison.....	22
La Croix de la valeur militaire	23
Programme de la cérémonie.....	24
Plan de la cérémonie	25
Liste des autres unités présentes autour de l'Arc de Triomphe	26
Les opérations extérieures.....	27

**Message de Monsieur le président de la République
Cérémonie d'hommage aux soldats morts pour la France
vendredi 11 novembre 2011**

Il y a quatre-vingt-dix ans, au petit matin du 28 janvier 1921, dans un silence qui incarnait à lui seul le deuil de tout un peuple, le Soldat inconnu était inhumé sous l'Arc de Triomphe. La République consacrait le monument élevé aux victoires de la Révolution et de l'Empire à la dépouille d'un simple soldat tombé au cours du conflit le plus meurtrier de toute notre Histoire.

À travers lui, la France rendait donc hommage à tous ceux qui, comme lui, avaient sacrifié leur vie sur tous les champs de bataille de la Grande Guerre.

Chaque jour, depuis, le ravivage de la Flamme du Souvenir est là pour perpétuer cet hommage et rappeler l'immensité, aujourd'hui presque inconcevable, du sacrifice.

Au fil du temps, les morts de la seconde guerre mondiale, d'Indochine et d'Afrique du Nord furent à leur tour honorés sous l'Arc de Triomphe, mais le 11 novembre est resté une journée consacrée au seul souvenir des soldats tombés au cours de la guerre de 14-18.

La disparition du dernier combattant du premier conflit mondial, le 12 mars 2008, et la perspective des manifestations qui commémoreront, dans deux ans, le centenaire de la Grande Guerre, impliquaient de faire évoluer la portée symbolique de la journée nationale du 11 novembre.

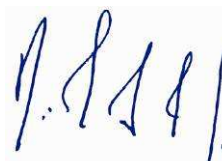
La pérennité du culte qui est rendu quotidiennement sur la place de l'Étoile au souvenir du Soldat inconnu, incarnation même du sacrifice du combattant, permet d'établir une filiation directe entre les différentes générations du feu. C'est le même sang, celui d'un même peuple, qui a été, à chaque fois, versé pour la France et ses valeurs. Que nos soldats soient nés sur le sol de notre pays ou aux confins de nos anciennes colonies, ils sont les enfants d'une même France, les soldats d'une même République à laquelle ils ont fait le don ultime, ce don sur lequel personne ne peut jamais revenir, celui de leur vie.

Ces vies ont été données pour que la France demeure et pour que la République perdure. Quel que soit le lieu, quel que soit le moment de notre Histoire, ce don est sacré et il mérite le même hommage, la même reconnaissance, la même ferveur. La mort au service de la France ne fait pas de différence. Le champ d'honneur est de toutes les guerres et de tous les conflits qui ont impliqué notre pays.

C'est pour cette raison que désormais, chaque 11 novembre, tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la Patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe, seront également associés à cet hommage solennel de la Nation.

Aujourd'hui, en ce début de XXI^e siècle, nos troupes sont engagées en Afrique, au Proche-Orient, en Afghanistan et des soldats continuent à tomber sous le drapeau français pour que notre drapeau, lui, jamais ne tombe.

Il est juste et légitime que ces soldats rejoignent désormais dans la commémoration ceux qui les ont précédés dans le sacrifice au cours du XX^e siècle, au service de notre destin et de nos valeurs, pour que vive la République et que vive la France.



Nicolas Sarkozy

Le 11 novembre, jour anniversaire, jour de mémoire de tous les morts pour la France

En ce 11 novembre 2011, le président de la République a souhaité que la Nation rende hommage, dans un même geste, aux Poilus disparus lors de la Grande Guerre et à tous les soldats tombés, depuis lors, dans l'accomplissement de leur devoir.

En exprimant la reconnaissance de la Nation à toutes celles et ceux qui l'ont servie jusqu'au sacrifice ultime, la journée commémorative nationale du 11 novembre ouvre une nouvelle ère dans notre mémoire collective. Désormais, ce sont tous les morts pour la France, ceux d'hier et d'aujourd'hui, qui seront associés à l'hommage de la Nation lors de la cérémonie du 11 novembre.

La cérémonie rénovée du 11 novembre trouve naturellement sa place autour de l'Arc de Triomphe, monument emblématique de notre histoire nationale.

Le Soldat inconnu, dont nous fêtons cette année le 90^e anniversaire de l'inhumation dans sa tombe définitive sous l'Arc de Triomphe, est devenu, au fil des ans, l'incarnation de l'ensemble des militaires tombés au champ d'honneur depuis l'armistice du 11 novembre 1918. Successivement, les morts de la seconde guerre mondiale, d'Indochine et d'Afrique du Nord, ont été honorés lors de cérémonies organisées sous l'Arc de Triomphe. De même, c'est un 11 novembre que l'on rendit hommage, en 1978, aux unités déployées à Kolwezi puis, en 1982, aux légionnaires et parachutistes de la force intérimaire des Nations unies au Liban.

Depuis plusieurs années, l'engagement de nos forces armées a changé de nature. Nos soldats sont désormais engagés loin du territoire national, dans le cadre d'opérations extérieures qui peuvent s'avérer meurtrières. Plus de 8 000 militaires français sont ainsi projetés sur une vingtaine de théâtres, faisant ainsi de la France l'un des pays les plus impliqués dans les actions destinées à garantir la sécurité internationale et le rétablissement de la paix. En rendant hommage à celles et ceux qui ont risqué leur vie au cours des opérations extérieures dans lesquelles la France a été engagée, la journée commémorative nationale du 11 novembre permettra désormais d'entretenir le souvenir de leurs sacrifices, au même titre que celui des combattants tombés lors des deux grands conflits mondiaux du XX^e siècle.

Cette année, le président de la République rendra un hommage particulier à tous les soldats morts pour la France au cours des douze derniers mois.

Afin de souligner leur action exemplaire, le chef de l'État remettra la Croix de la valeur militaire à douze unités engagées au cours de l'année passée en Afghanistan, en République de Côte d'Ivoire et en Libye. Ce geste inédit et exceptionnel exprime la reconnaissance de la Nation à nos soldats et souligne le courage et l'abnégation dont ces unités ont fait preuve.

Les 11 novembre à Paris

11 novembre 1919 : une journée d'hommage encore discrète

Le 11 novembre 1919, le maréchal Foch préside une cérémonie officielle, dans la chapelle des Invalides. Auparavant, le 2 novembre, de nombreuses cérémonies symboliques ont été organisées dans toutes les communes de France sur l'initiative du Parlement, à l'occasion du premier Jour des morts depuis le retour de la paix.

C'est à l'occasion de la fête nationale, le 14 juillet, qu'est organisé à Paris un hommage aux combattants, morts ou survivants. Mille mutilés précèdent le défilé victorieux des armées alliées que précèdent des maréchaux de France. Le défilé passe sous l'Arc de Triomphe, à proximité duquel un cénotaphe reçoit, dans la nuit du 13 au 14, l'hommage du peuple aux morts pour la patrie.

11 novembre 1920 : le premier hommage au Soldat inconnu

1920 marque le cinquantenaire de la Troisième République. Le 11 novembre, un hommage est rendu pour la première fois à un soldat inconnu mort pendant la Grande Guerre, représentant anonyme de la foule héroïque des « Poilus ».

11 novembre 1921 : l'inhumation du Soldat inconnu

Il y a 90 ans cette année, à l'aube du 28 janvier 1921, le Soldat inconnu, dont le cercueil avait été conduit solennellement sous l'Arc de Triomphe le 11 novembre 1920, était inhumé dans sa tombe définitive. Ce soldat devenait le représentant anonyme de la foule héroïque des « Poilus » décédés pour faits de guerre.

Sous un « ciel [qui] semblait porter le deuil des innombrables morts », eut lieu ce jour là une émouvante cérémonie qui réunit André Maginot, ministre des Pensions, primes et allocations de guerre, Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, les maréchaux Foch, Joffre et Pétain, ainsi que le Premier ministre britannique, Lloyd George.

La cérémonie du 11 novembre 1921 est la première qui se déroule devant la tombe du Soldat inconnu, sous la voûte de l'Arc de Triomphe.

11 novembre 1922 : jour de commémoration nationale

Tout au long de l'année 1922, les associations d'anciens combattants se mobilisent pour que le 11 novembre devienne une fête nationale, ralliant peu à peu l'opinion publique à cette proposition.

Le Parlement finit par voter, le 24 octobre 1922, la loi instituant le 11 novembre « journée nationale pour la commémoration de la victoire et de la paix ».

11 novembre 1923 : la Flamme du souvenir

Le 11 novembre 1923, en présence de nombreuses associations d'anciens combattants, André Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, allume pour la première fois la Flamme du souvenir.

Depuis près de 90 ans, plus de 30 000 ravivages de flamme ont été effectués

Ainsi, en quatre années seulement, un cérémonial est né à Paris ; il deviendra vite une solide tradition.

Parallèlement, des dizaines de milliers de monuments aux morts sont érigés dans les communes françaises, autour desquels chaque municipalité organise la cérémonie du 11 novembre.

Au fil des ans, le cérémonial sous l'Arc de Triomphe perdure. Ni la mobilisation générale en 1939, ni la Drôle de Guerre ne bouleversent le rite établi. Pendant l'Occupation, le caractère pacifiste du cérémonial incite les Allemands à tolérer le ravivage quotidien. Il n'en va pas de même pour la cérémonie du 11 novembre.

11 novembre 1940 : un défi à l'occupant

Bravant l'interdiction faite par les autorités allemandes et la préfecture de police de Paris de toute manifestation commémorative le 11 novembre, des étudiants et des lycéens forment des cortèges sur les Champs-Élysées. Les Allemands vont brutalement réprimer cette manifestation qui va devenir un symbole pour la résistance parisienne et pour l'ensemble des Français, ce que Radio-Londres ne manquera pas de souligner.

11 novembre 1944 : une cérémonie franco-britannique dans Paris libéré

En 1944, la plus grande partie du territoire est libérée. Le 11 novembre est commémoré à Paris en présence d'une délégation britannique menée par le Premier ministre britannique Winston Churchill et le général de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire de la République française.

11 novembre 1945 : un hommage aux combattants de la seconde guerre mondiale

L'année suivante, le 11 novembre 1945, un cortège accompagne, sous l'Arc de Triomphe, quinze cercueils contenant les corps de combattants des trois armées, prisonniers, déportés, symboles des différents théâtres d'opération et lieux de souffrance de la seconde guerre mondiale.

À la nuit tombée, ils sont transportés solennellement au Mont-Valérien, devenu haut lieu de mémoire des combattants et des victimes du nazisme, et placés dans une casemate.

Le 11 novembre 1954 : un hommage aux combattants de la guerre d'Indochine

Le 11 novembre 1954, avant d'être déposés aux Invalides, les drapeaux, étendards et fanions des unités revenues d'Indochine défilent aux côtés des glorieux emblèmes de 14-18, unissant dans une même ferveur le souvenir des morts de la Grande Guerre et ceux de la guerre d'Indochine.

Progressivement, les nouvelles générations du feu sont à leur tour honorées le jour du 11 novembre : en 1978, la cérémonie est dédiée aux unités militaires déployées à Kolwezi (Zaire). En 1982, c'est aux légionnaires et aux parachutistes de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) qu'un hommage particulier est rendu.

Réflexions en faveur d'une évolution de la cérémonie du 11 novembre

En 2008, la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, présidée par l'historien André Kaspi, a souligné le caractère particulier de la cérémonie du 11 novembre.

Rappelant que l'augmentation du nombre de commémorations a entraîné une perte globale d'intensité des cérémonies auprès du grand public, la commission Kaspi relevait néanmoins que la date du 11 novembre appartient à celles qui créent un consensus au sein de la population.

Elle apparaît en effet, dans l'imaginaire collectif des Français, comme la manifestation la plus emblématique d'hommage aux combattants morts pour la Patrie.

Ce souvenir, qui rappelle que l'engagement des combattants au service des idéaux de notre nation implique une abnégation pouvant aller qu'au sacrifice suprême, suggère l'idée de commémorer ce jour-là « tous les morts pour la France, ceux d'hier, d'aujourd'hui et de demain ». C'est leur cohorte, toutes confessions et opinions, tous uniformes et armements confondus, qui doit avancer dans l'imaginaire collectif pour que s'exerce à leur égard ce devoir de mémoire auquel la Nation souscrit depuis presque cent ans.

Aux morts d'hier se joignent ainsi ceux d'aujourd'hui, les morts en opération extérieure. Ceux qui, envoyés au nom de la France sur des théâtres lointains, y ont laissé leur vie. Ceux par lesquels le grand public, sensibilisé par les médias, a appris à mieux connaître la réalité des combats à une époque où le spectre de la guerre s'est éloigné du sol national.

Principales conclusions du rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques

La commission avait pour objectif de réfléchir sur le nombre et le déroulement des commémorations publiques. Après avoir entendu les associations d'anciens combattants et une quarantaine d'invités, elle aboutit aux conclusions suivantes :

- 1 *Les commémorations publiques ou nationales sont trop nombreuses, entraînant une désaffection et une incompréhension de la part d'une très grande majorité de la population.*
- 2 *Trois dates devraient faire l'objet d'une commémoration nationale : le 11 novembre pour commémorer les morts du passé et du présent, le 8 mai pour rappeler la victoire sur le nazisme et la barbarie, le 14 juillet qui exalte les valeurs de la Révolution française.*
- 3 *Les autres dates ne seraient pas supprimées. Elles deviendraient des commémorations locales ou régionales, sauf cas exceptionnel, comme ce fut le cas en 2004 pour les débarquements alliés de 1944.*
- 4 *Il faut inventer des formes nouvelles de commémoration, par un effort particulier dans plusieurs directions :*
 - *donner une plus forte ampleur au tourisme de mémoire ;*
 - *inciter les établissements scolaires à mettre au point des projets pédagogiques ;*
 - *créer des événements qui retiennent l'attention des lecteurs et des téléspectateurs en partenariat avec les médias ;*
 - *accroître le rôle et l'implication des collectivités territoriales.*

Réalisation d'un monument aux morts en opération extérieure

Notre travail collectif de mémoire doit également porter sur les soldats morts en opération extérieure. Afin de traduire la reconnaissance officielle de la Nation, un groupe de travail a été mandaté par le ministre de la Défense et des Anciens combattants, afin d'étudier la réalisation d'un monument national.

La présidence de ce groupe de travail a été confiée au général d'armée (2^e section) Bernard Thorette, ancien chef d'état-major de l'armée de terre, qui a présenté ses conclusions au ministre de la Défense et des Anciens combattants le 10 octobre 2011.

Principales conclusions du rapport de la commission Thorette

Le monument aux morts en opération extérieure doit :

- *répondre à un devoir de mémoire mais doit tout autant illustrer la reconnaissance de la Nation envers ses soldats morts à son service au cours de ces opérations;*
- *être érigé à Paris, dans un lieu visible et imprégné de l'histoire de notre pays ;*
- *être à la hauteur de l'engagement de notre pays dans les «affaires du monde», de sa place et de son rôle depuis cinquante ans et être digne du sacrifice de ses soldats ;*
- *être aisément accessible au public ;*
- *privilégier l'inscription des noms des morts en opération extérieure ;*
- *être utilement complété par un «monument virtuel » accessible à tous sur Internet mais également à partir d'un édifice associé se situant à proximité.*

Sa réalisation et son inauguration doivent trouver un relais sur les monuments aux morts de toutes les communes de France ayant eu à déplorer la perte de l'un des leurs en opération extérieure.

Militaires morts pour la France depuis le mois de novembre 2010

- **Chef de bataillon Benoît Dupin**, 2^e régiment étranger de génie, le 17 décembre 2010
- **Maître Jonathan Lefort**, commando Trépel, le 18 décembre 2010
- **Sergent Hervé Guinaud**, régiment d'infanterie chars de marine, le 8 janvier 2011
- **Caporal-chef Clément Chamarier**, 7^e bataillon de chasseurs alpins, le 19 février 2011
- **Caporal-chef Alexandre Rivière**, 2^e régiment d'infanterie de marine, le 20 avril 2011
- **Caporal-chef Loïc Roperh**, 13^e régiment du génie, le 11 mai 2011
- **Caporal Cyril Louaisil**, 2^e régiment d'infanterie de marine, le 18 mai 2011
- **Sergent Guillaume Nunes Patego**, 17^e régiment du génie parachutiste, le 1er juin 2011
- **Capitaine Matthieu Gaudin**, 3^e régiment d'hélicoptères de combat, le 10 juin 2011
- **Caporal-chef Lionel Chevalier**, 35^e régiment d'infanterie, le 11 juin 2011
- **Caporal Florian Morillon**, 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes, le 18 juin 2011
- **Caporal-chef Cyrille Hugodot**, 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes, le 25 juin 2011
- **Brigadier-chef Clément Kovac**, 1^{er} régiment de chasseurs, le 11 juillet 2011
- **Capitaine Thomas Gauvin**, 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes, le 13 juillet 2011
- **Adjudant-chef Jean-Marc Guéniat**, 17^e régiment du génie parachutiste, le 13 juillet 2011
- **Adjudant-chef Laurent Marsol**, 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes, le 13 juillet 2011
- **Adjudant-chef Emmanuel Techer**, 17^e régiment du génie parachutiste, le 13 juillet 2011
- **Sergent Sébastien Vermeille**, SIRPA terre image, le 13 juillet 2011
- **Maître Benjamin Bourdet**, commando Jaubert, le 14 juillet 2011
- **Caporal Gerhardus Jansen**, 2^e régiment étranger de parachutistes, le 7 août 2011
- **Caporal-chef Kisan Bahadur Thapa**, 2^e régiment étranger de parachutistes, le 7 août 2011
- **Sergent Facrou Housseini Ali**, 19^e régiment du génie, le 11 août 2011
- **Capitaine Camille Levrel**, 152^e régiment d'infanterie, le 14 août 2011
- **Capitaine Valéry Tholy**, 17^e régiment du génie parachutiste, le 7 septembre 2011

Unités décorées par le président de la République

À l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2011, le président de la République procède pour la première fois au geste exceptionnel de décorer douze unités de la Croix de la valeur militaire à titre collectif.

La commission des emblèmes a choisi des unités qui se sont toutes particulièrement distinguées en Afghanistan, en République de Côte d'Ivoire et en Libye. Ce comportement exemplaire leur vaut une citation à l'ordre de l'armée comportant l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme de bronze, soit le niveau le plus élevé de cette décoration. Cette croix sera épinglée par le président de la République sur les emblèmes de ces douze unités.

La remise de cette distinction débouchera sur la création d'une fourragère rouge et blanche que portera désormais chacun des militaires de ces unités sur son uniforme.



Groupement blindé de gendarmerie mobile

Lieu d'implantation

Versailles Satory (Yvelines).

Date et lieu de création

16 mai 1933 à Versailles.

Historique

Première unité blindée de la gendarmerie, le groupe spécial autonome est composé, à l'époque, d'un état-major et de trois unités : un escadron doté de 11 automitrailleuses Panhard et deux compagnies équipées chacune de 19 chars Renault FT 17, remplacés plus tard par des chars R 35. Il s'agit de pouvoir disposer à tout moment et rapidement d'une force d'intervention à proximité de la capitale.

Aujourd'hui constitué de sept escadrons, le groupement blindé de gendarmerie mobile (GBGM) est engagé sur l'ensemble des opérations extérieures majeures, au Kosovo, en Afghanistan et en République de Côte d'Ivoire.

Il s'est particulièrement distingué en Afghanistan, en contribuant à la sécurisation des axes, à la professionnalisation de la police afghane et à son déploiement au sein des zones rebelles, et en Côte d'Ivoire en assurant la protection des emprises diplomatiques et des ressortissants français.

Subordination

Région de gendarmerie d'Île-de-France.

Missions

Le groupement blindé de la gendarmerie mobile constitue une réserve générale à la disposition du gouvernement. Il est plus particulièrement chargé, sur ordre du Premier ministre, de garantir la liberté d'action et la sécurité des organes gouvernementaux majeurs. Dans la mesure où il n'est pas hypothéqué par sa mission prioritaire définie ci-dessus, il participe à toutes les missions de la gendarmerie mobile dont il fait partie intégrante.

Effectifs de l'unité

961 militaires et civils.





7^e bataillon de chasseurs alpins



Lieu d'implantation

Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

Date et lieu de création

1^{er} novembre 1840 au camp d'Helfaut (Pas-de-Calais).

Historique

Le 7^e Bataillon de chasseurs alpins (7^e BCA) fait partie des 10 premiers bataillons de chasseurs à pieds, troupes légères et rapides créées en 1840. De même, lorsqu'en 1888 l'infanterie alpine est créée, le " 7 " fait partie des 13 bataillons choisis pour se spécialiser dans le combat en montagne. Reconnu depuis sa création comme une unité d'élite de l'armée française, il a participé à de nombreuses campagnes militaires et y a payé un lourd tribut, notamment en mai 1915 en Alsace puis en juin 1940 dans l'Aisne. Il a aussi participé à la campagne de libération de la Haute Tarentaise en 1944-1945, où il a notamment défait l'armée allemande lors de la bataille du col du Petit-Saint-Bernard, avant d'entrer en vainqueur dans le Val d'Aoste italien.

Participant à toutes les opérations extérieures menées par la France, il s'est particulièrement illustré en Afghanistan. Engagé dans le cadre de l'opération Pamir de novembre 2010 à mai 2011, il s'est distingué en menant de nombreuses opérations, sous le feu adverse, en vue de sécuriser puis de contrôler des secteurs aux mains des insurgés. Il a, à ces occasions, saisi de nombreuses armes et munitions et des explosifs.

Lors de ce mandat, le caporal-chef Clément Chamarier, est mort pour la France.

Devise de l'unité (appelée « refrain chasseur »)

« Bataillon, bataillon, bataillon de fer ; bataillon, bataillon, bataillon d'acier ».

Subordination

27^e brigade d'infanterie de montagne, Varcès (Isère).

Missions

Bataillon aguerri de la brigade d'urgence de montagne de l'armée française, le 7^e BCA est une unité d'infanterie spécialisée dans le combat de contact au sein d'opérations interarmes et interarmées en zone montagneuse et semi-urbaines.

S'entraînant dans son environnement naturel et exigeant des montagnes alpines, il remplit les missions nécessitant également des moyens adaptés aux conditions difficiles du milieu, notamment les véhicules de haute mobilité dont il est équipé.

Effectifs de l'unité

1 151 militaires et civils.



1^{er} régiment de chasseurs parachutistes



Lieu d'implantation

Pamiers (Ariège).

Date et lieu de création

1^{er} juin 1943 à Fez (Maroc).

Historique

Premier né des régiments parachutistes français, le 1^{er} Régiment de chasseurs parachutistes (1^{er} RCP) est issu des unités de l'armée de l'air. Il est affecté à l'armée de Terre en 1945.

Entre 1947 et 1953, les trois bataillons du 1^{er} RCP partent pour l'Indochine où ils s'illustrent dans nombre d'opérations. Unique régiment à avoir été largué de nuit en opération, seuls 238 sur 667 parachutistes auront survécu à l'ultime bataille de Dien Bien Phu et aux camps vietminh.

Le 23 octobre 1983, la 3^e compagnie est anéantie au Liban, lors de l'attentat du Drakkar, où 58 parachutistes donnèrent leur vie pour la paix.

Participant à toutes les opérations extérieures menées par la France, il s'est particulièrement illustré en Afghanistan. Engagé dans le cadre de l'opération Pamir de mai 2010 à novembre 2011, il s'est distingué en menant de nombreuses opérations, sous le feu adverse, en vue de contrôler puis de sécuriser des secteurs aux mains des insurgés, et en s'emparant de villages rebelles, tout en infligeant des pertes sévères à l'adversaire. Il a, à ces occasions, saisi de nombreuses armes et munitions et des explosifs.

Lors de ce mandat, le capitaine Thomas Gauvin, l'adjudant-chef Laurent Marsol, le caporal-chef Cyrille Hugodot et le caporal Florian Morillon sont morts pour la France.

Devise de l'unité

« Prends garde aux rapaces qui tombent du ciel ».

Subordination

11^e brigade parachutiste, Toulouse (Haute-Garonne).

Missions

Le 1^{er} RCP a, comme tout régiment d'infanterie parachutiste, la vocation à être mis à terre par assaut vertical (parachutage, aérotransport, poser d'assaut ou héliportage) en vue de saisir un point clé ou une tête de pont dans la profondeur du dispositif adverse, couvrir une grande unité face à une menace inopinée, mener un combat sur les arrières, contrôler une zone, extraire et évacuer des ressortissants, entre autres.

Effectifs de l'unité

986 militaires et civils.



12^e régiment de cuirassiers



Lieu d'implantation

Olivet (Loiret).

Date de création

24 mars 1668.

Historique

Par ordonnance, le roi Louis XIV crée le régiment « Dauphin-cavalerie » pour assurer la protection de son fils, le dauphin de France. Sous l'Ancien Régime, le régiment se bat sur tous les fronts où la France s'engage (Hollande, Espagne, Autriche). Sous l'Empire, il participe aux plus grandes batailles de la Grande Armée au sein de la réserve de la cavalerie, commandée par le Maréchal Murat (Austerlitz, Iéna, Moskowa). Pendant la Grande Guerre, les cuirassiers se battent à pied et découvrent les terribles combats des tranchées. En 1943, le 12^e Régiment de cuirassiers (12^e RC) intègre la 2^e division blindée du général Leclerc et ses escadrons blindés libèrent Paris et Strasbourg.

Le 12^e RC a participé à toutes les opérations extérieures menées par la France. Il s'est particulièrement illustré en République de Côte d'Ivoire où il a été engagé d'octobre 2010 à avril 2011. Il a, par son usage maîtrisé de la force, permis, à Abidjan, l'évacuation et la mise en sécurité d'environ 4 000 ressortissants français et étrangers, tout en s'emparant, sous le feu, des points sensibles et en appuyant l'offensive des forces républicaines ivoiriennes.

Devise de l'unité

« Au danger mon plaisir ».

Subordination

2^e brigade blindée, Illkirch (Bas-Rhin).

Missions

Régiment blindé équipé de chars Leclerc, le 12^e RC est apte à intervenir en tout temps et en tous lieux, sur tous les autres types de matériel blindé (ERC90, AMX10RC, VBL, VAB) en opérations extérieures ou en escadron de marche en métropole et outre-mer. Ses blindés lui procurent vitesse, protection et puissance de feu. Régiment emportant la décision, sa place est au cœur de la mêlée.

Effectifs de l'unité

958 militaires et civils.



1^e régiment d'hélicoptères de combat

Lieu d'implantation

Phalsbourg (Moselle).

Date de création

1^{er} août 1977 à Phalsbourg.



Historique

Le 1^{er} Régiment d'hélicoptères de combat (1^{er} RHC) reprend les traditions du 1^{er} puis du 21^e groupe d'aviation d'observation de l'artillerie, qui s'est illustré en Indochine de 1946 à 1954. Transformé en 1^{er} groupement d'aviation légère de l'armée de terre, il s'installe à Phalsbourg en 1969, puis devient 1^{er} RHC le 1^{er} août 1977. Engagé en tête de la division DAGUET du 21 au 28 février 1991, il contribue de façon déterminante à la conquête d'Al Salman et à l'anéantissement d'une division d'infanterie irakienne.

Déployé partout où la France intervient en opération extérieure, il s'est particulièrement illustré en Libye. Engagé dans le cadre de l'opération Harmattan de mai à juillet 2011, il s'est distingué en menant des raids aéromobiles déterminants pour protéger les populations civiles et infliger des pertes sévères à l'adversaire, détruisant ainsi plus de 250 objectifs d'intérêts militaires tactique et stratégique.

Devise de l'unité

« Primus primorum » (Le premier des premiers)

Subordination

Commandement des forces terrestres - division aéromobilité, Lille (Nord).

Missions

Capable de s'engager de façon autonome ou, le plus souvent, en coordination étroite avec les unités de mêlée déployées au sol, le 1^{er} RHC remplit des missions d'aérocombat, caractérisées par la souplesse d'emploi et la surprise tactique, de jour comme de nuit, quel que soit le milieu d'engagement et à partir de n'importe quelle plateforme. Equipé d'hélicoptères de type Gazelle et Puma, il réalise des missions de renseignement, d'appui feu et de destruction, de transport tactique, de soutien logistique ou d'évacuation médicale, mais également d'évacuation de ressortissants ou encore d'aide à la population.

Le régiment sera équipé des appareils de nouvelle génération Tigre et Caïman à partir de 2013.

Effectifs de l'unité

1 157 militaires et civils.



Porte-avions

Charles-de-Gaulle (R91)

Port d'attache

Base navale de Toulon (Var).

Date de mise en service

Admis au service actif
le 18 mai 2001.

Historique

Autorisé le 3 février 1986, la mise en chantier du Porte-avions *Charles-de-Gaulle* (PA CDG) a commencé le 24 novembre 1987. Après une première mise à flot technique le 19 décembre 1992, le PA CDG a été lancé le 7 mai 1994. Dès 2001, il participe à toutes les opérations extérieures qui nécessitent le déploiement du groupe aéronaval où la France est engagée.



Le PA CDG est rentré le 12 août 2011 de près de 10 mois de mer en opérations. Après un premier déploiement de 4 mois dans l'océan Indien (Agapanthe) au cours duquel il a participé à l'opération Pamir avec près de 240 missions aériennes au profit des unités de combat de la force internationale d'assistance à la sécurité déployée en Afghanistan, le *Charles-de-Gaulle* a ensuite appareillé moins d'un mois après son retour, pour être engagé au cœur du dispositif de l'opération Harmattan au large de la Libye, pour laquelle il a cumulé plus de 130 jours de mer et plus de 2400 catapultages et appontages. Il y a conduit de nombreuses missions aériennes de reconnaissance, de frappe et de contrôle des espaces aéromaritimes et terrestres, contribuant de façon décisive au succès de l'opération.

Subordination

Force d'action navale, Toulon (Var).

Missions

Porte-avions nucléaire de nouvelle génération, le PA CDG emporte 40 avions de combat capables d'effectuer une centaine de missions aériennes chaque jour. Élément essentiel du groupe aéronaval, il a pour missions principales l'attaque d'objectifs terrestres, l'attaque des forces navales à la mer, la couverture aérienne d'un théâtre d'opérations à terre ou en mer et le soutien des opérations à terre.

Équipage

1 250 militaires auquel il convient de rajouter les 700 militaires du groupe aérien.

Flottille 12F



Lieu d'implantation

Base aéronautique navale de Landivisiau (Finistère).

Date de création

Août 1948.

Historique

Dès sa création, la flottille 12F est présente sur les principaux théâtres d'opérations : en Indochine où elle opère à partir des porte-avions *Arromanches* et *Bois-Belleau*, et depuis la base de Haïphong-Cat Bi. Elle opère aussi en Afrique du Nord dès 1956, où elle utilise la base de Karouba en Tunisie. Elle prend une part active notamment à la défense de Bizerte en 1961. Elle est dissoute en août 1963 pour renaître un an plus tard sur la base de Lann-Bihoué à Lorient. Le 30 juillet 1968, la flottille 12F déménage à Landivisiau. Equipée du chasseur embarqué Vought F8 Crusader, elle participe avec cet avion à de nombreuses opérations au large de l'Ex-Yougoslavie, à partir des porte-avions Foch ou Clemenceau. Le 15 décembre 1999, jour du retrait du service des Crusader, la « 12F » est mise en sommeil. Le 18 mai 2001, elle est réactivée à Landivisiau et met en œuvre les premiers Rafale Marine livrés à la marine nationale.



La flottille 12F a été embarquée à bord du *Charles-de-Gaulle* lors des déploiements en Océan Indien d'octobre 2010 à février 2011 (mission Agapanthe), au profit des unités de combat de la force internationale d'assistance à la sécurité déployée en Afghanistan. Elle a ensuite été engagée dans l'opération Harmattan au large de la Libye entre le 21 mars et le 12 août 2011. Elle y a conduit de nombreuses missions aériennes de reconnaissance et de frappe d'objectifs d'intérêts militaires tactique et stratégique, assurant plus de 1 000 sorties aériennes et contribuant de façon décisive au succès de l'opération.

Subordination

Aéronautique navale, Toulon (Var).

Missions

La flottille 12F est aujourd'hui équipée de Rafale Marine au standard F3. Elle a pour vocation d'opérer à partir du porte-avions *Charles de Gaulle* (PA CDG).

La flottille 12F a pour missions la dissuasion nucléaire aéroportée, l'attaque d'objectifs terrestres et des forces navales à la mer de jour et de nuit, la protection du groupe aéronaval, la reconnaissance d'objectifs terrestres et en mer.

Effectifs de l'unité

140 militaires (dont 20 pilotes et 120 techniciens).



Bâtiment de projection et de commandement *Tonnerre* (L9014)



Port d'attache

Base navale de Toulon (Var).

Date de mise en service

Admis au service actif
le 1^{er} août 2007.

Historique

Mis sur cale le 5 mai 2004, le
Tonnerre est lancé le 26 juillet
2005.

Le Bâtiment de projection et de commandement *Tonnerre* (BPC *Tonnerre*) a assuré le soutien de l'opération Licorne au large de la République de Côte d'Ivoire début 2011 où de nombreux flux de matériel et de personnel ont été programmés, alors que la logistique par voie aérienne et terrestre était devenue difficile.

Il a par la suite été déployé dans le cadre de l'opération Harmattan, au large de la Libye, avec à son bord l'état-major de la Task Force 473. Il s'est distingué en mettant en œuvre, dans des délais très brefs, un groupement tactique aéromobile d'une vingtaine d'hélicoptères de combat, de manœuvre et d'appui, dont l'action a été décisive dans la protection de la population.

Subordination

Force d'action navale, Toulon (Var).

Missions

Le BPC *Tonnerre* a pour missions le commandement de tout type d'opérations vers la terre depuis la mer, les opérations amphibies avec projection de force par le débarquement de troupes, les opérations aéromobiles avec projection de puissance par hélicoptères de combat, l'évacuation de ressortissants, les opérations humanitaires dans le cadre de catastrophes naturelles, le transport opérationnel et/ou de fret.

Pour remplir ces missions, les capacités du BPC *Tonnerre* se déclinent en 4 grands domaines :

- bâtiment de commandement pouvant accueillir un état-major de 200 personnes ;
- porte-hélicoptères d'une capacité de 16 aéronefs à voilure tournante ;
- installations amphibies permettant à 4 chalands de transport de matériel ou 2 catamarans d'acheminer tout type de véhicule depuis le bâtiment à la mer et vers la terre (avec une capacité de transport de 400 à 900 personnes) ;
- capacité hospitalière de 2 blocs opératoires, un plateau technique complet, 69 lits médicalisés, un scanner et des installations de télé-médecine.

Équipage

177 militaires.

Escadron de chasse 3/3 « Ardennes »



Lieu d'implantation

Base aérienne 133
«Commandant Jeandet»,
Nancy-Ochey
(Meurthe-et Moselle).

Date de création

Le 10 octobre 1943 à Rayak
(Syrie).



Historique

Initialement chargé des missions de couverture le long des côtes de Syrie et de Palestine au profit du Coastal Command de la Royal Air Force, le groupe de chasse « Ardennes » est cité à l'ordre de l'armée aérienne et reçoit la croix de guerre 39-45 avec palme. Dissout en 1946 pour renaître le 1^{er} janvier 1953 sous l'appellation d'escadron de chasse 3/3 « Ardennes » (EC 3/3), il participe à la campagne de Suez puis est à nouveau dissout en 1957. Le « 3/3 » est reconstitué à Nancy-Ochey le 1^{er} juillet 1974, équipé successivement de Mirage-5, de Jaguar-A puis de Mirage III-E.

L'arrivée le 30 mai 1994 du Mirage 2000-D lui donne la capacité de pénétration tous temps et de ravitaillement en vol. Le « 3/3 » participe en 1995 à l'opération Deliberate Force en Bosnie puis à l'opération Trident de 1998 à 1999 au cours de laquelle il effectue de nombreuses missions de bombardement de jour comme de nuit au dessus du Kosovo. Pour cette dernière opération, il est cité à l'ordre de la division aérienne et reçoit la croix de guerre TOE. Depuis février 2002, il s'illustre dans les missions d'appui des troupes au sol en Afghanistan, qui s'effectuent depuis 2007 à partir de la base de Kandahar, où il réalise de nombreux tirs d'armement guidé par laser, ponctués de nombreux ravitaillements en vol.

L'EC 3/3 a été engagé en Libye sur très court préavis, dès le 19 mars 2011, dans le cadre de l'opération Harmattan. Dans un contexte particulièrement délicat, sous la menace persistante de défenses sol-air toujours actives, il a mené 336 missions au-dessus du territoire libyen et délivré 140 bombes ou missiles sur des objectifs militaires, contribuant ainsi à la protection de la population civile et au succès de l'opération.

Devise

« Ne recule ni ne dévie ».

Subordination

Commandement des forces aériennes – brigade aérienne de l'aviation de chasse, Metz (Moselle).

Missions

Assaut conventionnel tous temps, de jour comme de nuit sur des objectifs terrestres ou maritimes.

Effectifs de l'unité

62 militaires.



Escadron d'hélicoptères 1/67 « Pyrénées »

Lieu d'implantation

Base aérienne 120 « Commandant Marzac », Cazaux (Gironde).

Date de création

Le 1^{er} mai 1975 à Cazaux.

Historique

Spécialisée à l'origine dans les missions de sauvetage Search and Rescue (SAR), l'Escadron d'hélicoptères 1/67 « Pyrénées » (EH 1/67) participe également à de nombreux détachements opérationnels, notamment lors de la première guerre du Golfe en 1991,



en ex-Yougoslavie dès 1993 et au Rwanda en 1994. De février à juin 1999, l'EH 1/67 opère en Macédoine dans le cadre de l'opération Trident. En 2000, il devient un organisme à vocation interarmées pour la mission Recherche et sauvetage au combat (RESCo). A l'été 2003, il est engagé dans l'opération Artémis en Ouganda et en République démocratique du Congo. Après la mise en service opérationnelle de l'EC 725 Caracal, l'escadron a rejoint l'opération Baliste au Liban à l'été 2006. En France, l'escadron s'est particulièrement illustré en participant au sauvetage de 136 personnes frappées par la tempête Xynthia en février 2010.

Engagé en permanence depuis 2006 dans le cadre de l'opération Pamir, il s'est illustré à de très nombreuses reprises dans des missions de soutien des troupes au sol, comme ce fut le cas en vallée d'Uzbeen en août 2008, en acheminant des renforts et en évacuant des blessés, sous le feu ennemi. Depuis 2006, il a totalisé 2 436 missions de guerre dont 193 évacuations sanitaires.

Devise

« Combattre et sauver ».

Subordination

Commandement des forces aériennes – brigade aérienne appui-projection, Metz (Moselle).

Missions

Les missions de l'EH 01.067 « Pyrénées » sont la mise en œuvre des moyens du segment héliporté de la mission RESCo, l'alerte SAR dans le quart Sud-Ouest, la participation au contre-terrorisme maritime dans le cadre des actions de vive force, l'exécution de missions au profit du commandement des opérations spéciales.

Effectifs de l'unité

232 militaires.



Escadron de chasse 1/91 « Gascogne »

Lieu d'implantation

Base aérienne 113
«Antoine de Saint-Exupéry»,
Saint-Dizier (Haute-Marne).

Date de création

Le 1^{er} septembre 2008.



Historique

Le 21 février 1944, le groupe de bombardement léger I/19 adopte le nom de tradition « Gascogne ». Héritier de deux escadrilles du camp de Cazaux de 1932, dont les traditions remontent à la Grande Guerre (SPA 79 et SAL 28), le « Gascogne » exerce ses missions de bombardement et de reconnaissance, principalement sur Martin B-26. Il devient le premier escadron à capacité nucléaire, à partir de 1964, sur Mirage IV. Il est dissout le 23 juin 2005 à Mont-de-Marsan.

En septembre 2008, l'escadron renaît une nouvelle fois, avec la création du second escadron Rafale. Ce dernier est depuis le 1^{er} juillet 2010 le premier escadron Rafale opérationnel mettant en œuvre le système ASMPA (air-sol moyenne portée amélioré) dans le cadre de la dissuasion nucléaire.

Il a été engagé en Libye dès le 22 mars 2011, dans le cadre de l'opération Harmattan. Dans un contexte particulièrement délicat, sous la menace persistante de défenses sol-air toujours actives, il a mené 368 missions au-dessus du territoire libyen et délivré 120 bombes ou missiles sur des objectifs militaires, contribuant ainsi à la protection de la population civile et au succès de l'opération.

Devise

"Summa tenet, infima quoque" (Qui tient le ciel, tient aussi la terre).

Subordination

Commandement des forces aériennes stratégiques, Villacoublay (Yvelines).

Missions

La mission principale du 1/91 est la dissuasion nucléaire aéroportée. Eut égard à la polyvalence du Rafale, l'escadron est à même d'assurer également des missions de reconnaissance, d'assaut conventionnel et de défense aérienne.

Effectifs de l'unité

198 militaires.



Hôpital d'instruction des armées Percy

Lieu d'implantation

Clamart (Hauts-de-Seine).

Date de création

1996.

Historique

L'Hôpital d'instruction des armées Percy (HIA Percy), doit son nom à Pierre-François Percy, chirurgien en chef des armées sous la Révolution et l'Empire.

Depuis sa création, l'HIA accueille des blessés rapatriés de tous les théâtres d'opérations extérieures, Avec la projection de quarante-six membres du personnel soignant, les équipes de cet établissement ont contribué au soutien sanitaire sur tous les théâtres où la France est engagée, en particulier la République de Côte d'Ivoire, la Libye et l'Afghanistan.



Au cours de l'année 2011, il a admis 246 blessés, dont certains dans un état extrêmement grave, après leur prise en charge sur les théâtres par des équipes médicales œuvrant au contact des forces dans un environnement opérationnel complexe. Il s'est particulièrement distingué par deux fois, au printemps et à l'été 2011, lors d'un afflux massif de blessés en provenance d'Afghanistan.

Subordination

Direction centrale du service de santé des armées, Paris.

Missions

Les hôpitaux militaires ont pour mission prioritaire le soutien des forces. Ils offrent aux armées des soins médicaux spécialisés et des moyens d'expertise performants, en complément du soutien de proximité assuré par les centres médicaux des armées. Le personnel militaire, notamment médical et paramédical, participe au fonctionnement des antennes chirurgicales et des hôpitaux médicochirurgicaux déployés en opérations extérieures ou dans le cadre de missions d'assistance humanitaire.

Les hôpitaux militaires sont ouverts à tous les assurés sociaux, même sans lien avec le ministère de la Défense. Assimilés par le ministère de la Santé à des centres hospitaliers et universitaires, ces hôpitaux sont des établissements polyvalents de soins pour adultes. Ils se soumettent aux procédures de certification de la santé publique. Sous l'autorité de l'état-major des armées, les établissements hospitaliers militaires contribuent aux plans gouvernementaux de secours mis en œuvre pour faire face à un afflux massif de victimes : plans canicule, pandémie grippale, Biotox.

Effectifs de l'hôpital

1 092 militaires et civils.

Unités décorées dans leur garnison

Outre les douze unités décorées par le président de la République le 11 novembre 2011 au pied de l'Arc de Triomphe, les vingt-quatre unités suivantes recevront la Croix de la valeur militaire ultérieurement sur leur emblème.

Au titre de l'opération Licorne (République de Côte d'Ivoire) :

- 2^e compagnie du 16^e bataillon de chasseurs (Bitche, Moselle)

Au titre de l'opération Harmattan (Libye) :

- 3^e régiment d'hélicoptères de combat (Étain, Meuse)
- Frégate *Courbet* (Toulon, Var)
- Patrouilleur de haute mer *LV Lavallée* (Brest, Finistère)
- Sous-marin nucléaire d'attaque *Améthyste* (Toulon)
- Groupe de ravitaillement en vol 2/91 « Bretagne » (Istres, Bouches-du-Rhône)
- Escadron de chasse 2/4 « La Fayette » (Istres)
- Escadron de détection et de contrôle aéroporté (Avord, Cher)
- Escadron de chasse 1/7 « Provence » (Saint-Dizier, Haute-Marne)

Au titre de l'opération Pamir (Afghanistan) :

- Escadron 23/7 de gendarmerie mobile (Sélestat, Alsace)
- 6^e compagnie du 13^e régiment du génie (Valdahon, Doubs)
- 126^e régiment d'infanterie (Brive-la-Gaillarde, Corrèze)
- 21^e régiment d'infanterie de marine (Fréjus, Var)
- 2^e régiment d'infanterie de marine (Le Mans, Sarthe)
- 5^e régiment d'hélicoptères de combat (Pau, Pyrénées-Atlantiques)
- 4^e régiment d'hélicoptères des forces spéciales (Pau)
- 13^e régiment de dragons parachutistes (Martignas-sur-Jalle, Gironde)
- 1^{er} régiment parachutiste d'infanterie de marine (Bayonne, Pyrénées-Atlantiques)
- Commando Jaubert (Lorient, Morbihan)
- Escadron de drones 1/33 Belfort (Cognac-Châteaubernard, Charente)

Au titre des opérations Harmattan et Licorne :

- Flottille 23F (Lann-Bihoué, Morbihan)

Au titre des trois opérations :

- Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (Versailles, Yvelines)
- École du personnel paramédical des armées (Toulon)
- Base pétrolière interarmées (Châlons-sur-Saône, Saône-et-Loire)

La Croix de la valeur militaire

Le décret du 12 octobre 1956 crée une croix de la valeur militaire qui peut être attribuée à tout membre du personnel du ministère de la Défense, civils et militaires, ayant accompli une action d'éclat, hors du territoire national, au cours ou à l'occasion de missions ou d'opérations extérieures.

Récemment, l'attribution de la croix de la valeur militaire a été élargie au personnel civil et militaire étranger, mais également aux unités françaises ou étrangères s'étant particulièrement distinguées à l'occasion d'une ou plusieurs actions d'éclat.

Suivant la qualité de l'action à récompenser, la croix peut être décernée avec étoile de bronze (citation à l'ordre du régiment ou de la brigade), d'argent (de la division), de vermeil (du corps d'armée) ou palme de bronze (citation à l'ordre de l'armée).



Programme de la cérémonie

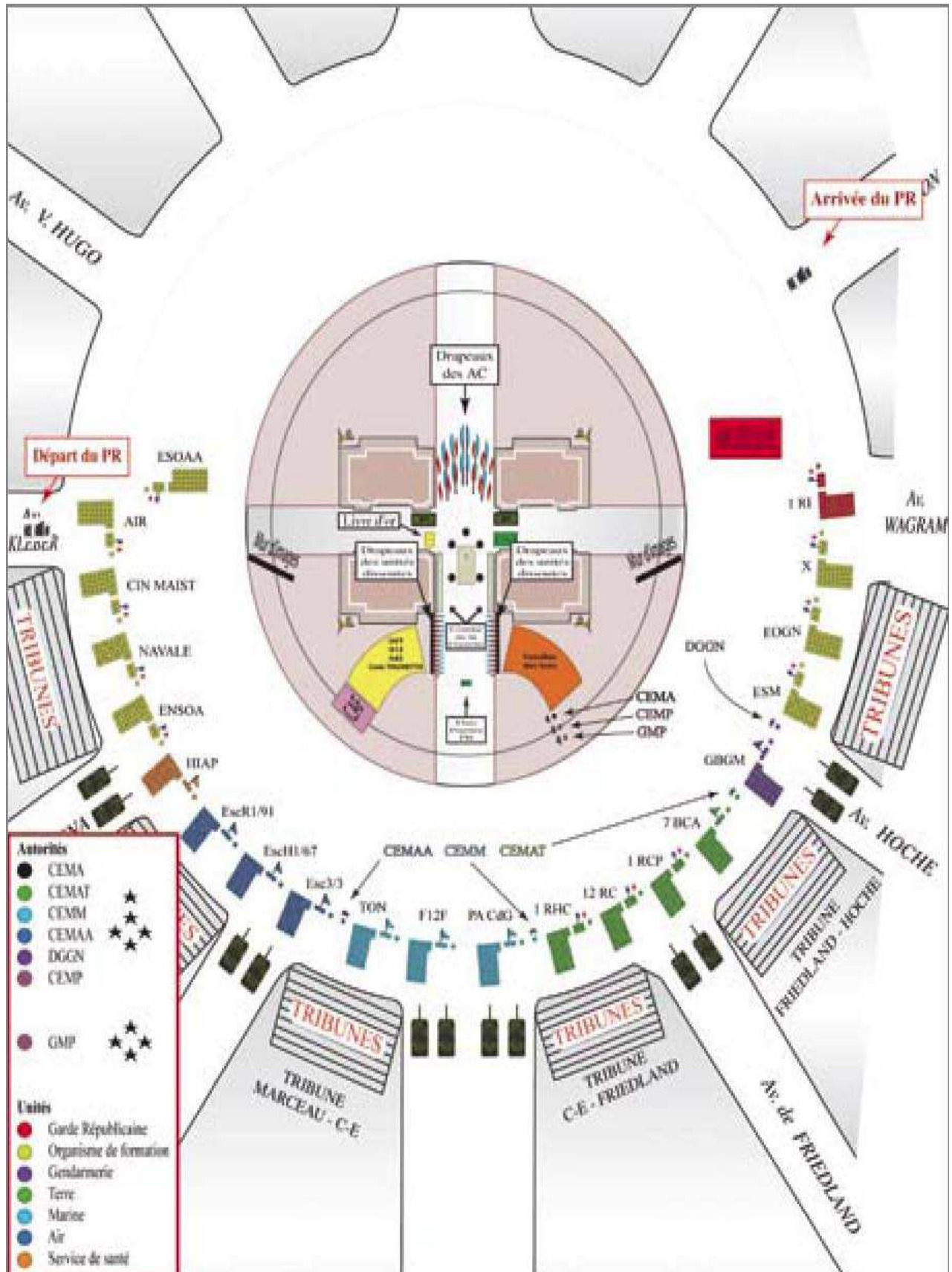
Avant l'arrivée du président de la République

- 09 h 30** Dépôts de gerbe par le ministre de l'Éducation nationale et le secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants devant la plaque des étudiants résistants du 11 novembre 1940.
- 09 h 35** Arrivée de la musique, des emblèmes des unités dissoutes, du 1^{er} régiment d'infanterie de la garde républicaine et des écoles.
- 09 h 45** Dépôts de gerbe par les associations d'anciens combattants.
- 09 h 55** Dépôts de gerbe sur la tombe du Soldat inconnu par le préfet de police, le maire de Paris, le préfet de région, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.
- 10 h 00** Arrivée des unités mises à l'honneur.
- 10 h 10** Honneurs aux emblèmes.
- 10 h 25** Arrivée du gouverneur militaire de Paris, inspection du dispositif.
- 10 h 30** Arrivées successives du chef d'état-major des armées, du chef de l'état-major particulier du président de la République, du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants, du ministre de la Défense et des Anciens combattants et du Premier ministre.

Après l'arrivée du président de la République

- 10 h 40** Accueil du président de la République par le Premier ministre, le ministre de la Défense et des Anciens combattants, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants, le chef d'état-major des armées, le chef de l'état-major particulier du président de la République et le gouverneur militaire de Paris.
- Honneurs au président de la République. Revue des troupes.
- 10 h 50** Mise en place des emblèmes des unités décorées et remise de décorations.
- 11 h 00** Le président de la République s'avance vers la tombe du Soldat inconnu.
- Sonnerie du *Cessez-le-feu*. Appel des noms des soldats morts pour la France depuis novembre 2010.
 - Dépôt de gerbe et ravivage de la Flamme par le président de la République.
 - Sonnerie *Aux morts*, minute de silence, *La Marseillaise* interprétée par le chœur de l'armée française.
 - Signature du livre d'or, salut des délégations et des autorités.
- 11 h 10** Allocution du président de la République.
- 11 h 30** Le président de la République assiste au départ des troupes et se déplace pour saluer les familles des militaires morts pour la France depuis novembre 2010, ainsi que les invités ayant pris place dans les tribunes officielles
- 11 h 45** Départ du président de la République.

Plan de la cérémonie



Liste des autres unités présentes autour de l'Arc de Triomphe

Sur le terre-plein de l'Arc de Triomphe :

- Chœur de l'armée française

Autour de la place Charles-de-Gaulle, avant les unités décorées :

- Musique de la garde républicaine
- 1^{er} régiment d'infanterie de la garde républicaine (Paris)
- L'École polytechnique (Palaiseau)
- L'École des officiers de la gendarmerie nationale (Melun)
- L'École spéciale militaire de Saint-Cyr (Coëtquidan)

Autour de la place Charles-de-Gaulle, après les unités décorées :

- L'École nationale des sous-officiers d'active (Saint-Maixent)
- L'École Navale (Brest)
- Le centre d'instruction naval (Brest)
- L'École de l'air (Salon-de-Provence)
- L'École des sous-officiers de l'armée de l'air (Rochefort)

Les opérations extérieures

Avec près de 8 000 militaires engagés dans une vingtaine d'opérations extérieures, la France est aujourd'hui l'un des pays les plus impliqués dans les opérations internationales de gestion de crise. Ainsi, plus de 80 % des effectifs français sont déployés en opération dans un cadre multilatéral ou en soutien à une opération multinationale. Ce niveau d'engagement important résulte de plusieurs facteurs, au premier rang desquels :

- les responsabilités de la France dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) ;
- nos responsabilités au sein de l'Alliance atlantique ;
- notre engagement fort en faveur de l'Europe de la défense.

La multiplication des foyers d'instabilité et des conflits régionaux, jusqu'aux portes de l'Europe, accroît la sollicitation de la communauté internationale pour gérer ces crises sécuritaires et souvent humanitaires.

Les sept principes majeurs de l'engagement de nos forces armées à l'étranger

- *le caractère grave et sérieux de la menace pour la sécurité nationale ou la paix et la sécurité internationale ;*
- *l'évaluation préalable de l'usage de la force armée, des autres mesures possibles, sans préjudice de l'urgence tenant à la légitime défense ou à la responsabilité de protéger ;*
- *l'engagement dans le strict respect des règles du droit imposées par les instances internationales ;*
- *l'appréciation souveraine de l'autorité politique française qui bénéficie d'une liberté d'action et d'une capacité à évaluer la situation en permanence ;*
- *la légitimité démocratique impliquant la transparence des objectifs poursuivis et le soutien de la collectivité nationale, exprimée notamment par ses représentants au Parlement ;*
- *la capacité de l'engagement français d'un niveau suffisant, ce qui suppose une maîtrise nationale de l'emploi des forces et une stratégie politique ayant pour objectif le règlement durable de la crise ;*
- *la définition de l'engagement dans l'espace et dans le temps avec une évaluation précise des coûts.*

Engagements avec l'Organisation des Nations unies

Avec plus de 1 400 militaires engagés, principalement au sein de la FINUL au Liban, la France est le 2^e contributeur en Europe après l'Italie. En République de Côte d'Ivoire, la force Licorne a pour principale mission de soutenir la force de l'ONU (ONUCI) pour veiller à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Engagements avec l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord

La France a pris part à toutes les opérations menées par l'OTAN au cours des quinze dernières années : au Kosovo avec le maintien d'un contingent dans la zone Nord du pays, en Afghanistan avec sa participation à la sécurisation du pays et à la formation des forces de sécurité afghanes, et en Lybie pour protéger les populations civiles.

Engagements avec l'Union européenne

Aujourd'hui, la France est l'un des premiers contributeurs de l'opération de lutte contre la piraterie Atalante lancée fin 2008 au large des côtes somaliennes, opération destinée à contrer la menace de la piraterie sur l'une des principales routes maritimes mondiales entre l'Asie et l'Europe.

L'année 2011 a particulièrement illustré le rôle déterminant et fédérateur de notre pays pour répondre à l'urgence des crises, même lointaines. La France s'est engagée de manière ferme et rapide en Libye, aux côtés de nos partenaires et alliés. Elle a montré sa résolution en République de Côte d'Ivoire en soutien de la force de l'Organisation des Nations unies, comme elle le montre depuis le début de son engagement en Afghanistan aux côtés de nos partenaires et du peuple afghan.

Opération Licorne

La force Licorne est déployée en République de Côte d'Ivoire depuis septembre 2002. Engagée pour assurer la sécurité des ressortissants français après une tentative de coup d'État, Licorne est rapidement chargée de contrôler le cessez-le-feu. Depuis 2007 et la signature de l'accord politique de Ouagadougou, la principale mission de la force Licorne est de soutenir l'ONUCI pour veiller à la mise en œuvre de l'accord. Elle peut, au besoin, assurer la sécurité des ressortissants français en Côte d'Ivoire.

Après les élections présidentielles ivoiriennes fin 2010, remportées par M. Ouattara, et le refus de M. Gbagbo de quitter le pouvoir, les tensions en Côte d'Ivoire, et en particulier à Abidjan, ont conduit au renforcement de la force Licorne qui a ainsi dépassé 1 600 hommes. L'engagement de la force Licorne pendant la crise postélectorale s'est traduit par :

- la protection des ressortissants français et étrangers à Abidjan ;
- le soutien à l'ONUCI, dans le cadre de la résolution 1975 du CSNU le 30 mars 2011, pour neutraliser les armes lourdes des forces de M. Gbagbo menaçant la population.

La force Licorne a désengagé les renforts ponctuels reçus en mai, puis à l'été 2011, pour retrouver un dispositif d'environ 700 militaires qui poursuivent aujourd'hui leur mission de soutien à l'ONUCI et au processus de paix.

Opération Harmattan

Sur l'initiative de la France et du Royaume-Uni, en réponse aux exactions orchestrées contre les populations civiles par le colonel Kadhafi pour réprimer le soulèvement des Libyens, la résolution 1973 du CSNU est adoptée le 17 mars 2011. Elle autorise les États à prendre « toutes les mesures nécessaires » pour protéger les populations civiles en faisant respecter une zone d'exclusion aérienne.

La France a joué un rôle moteur dans la mobilisation de la coalition internationale qui s'est traduite par l'engagement de moyens militaires maritimes et aériens dès le 19 mars 2011 au profit d'une opération de protection de la population civile. Le 31 mars 2011, la coalition internationale est passée sous le commandement militaire de l'OTAN.

L'engagement de la coalition en Libye a permis de faire cesser les attaques sur la ville de Benghazi et de stabiliser la situation de plusieurs villes prises sous des tirs d'armes lourdes et de mettre en place un embargo sur les armes tout en garantissant l'accès de l'aide humanitaire. Parallèlement au volet opérationnel assuré par l'OTAN, la France a œuvré pour la constitution d'un groupe de contact afin d'assurer le pilotage politique de l'intervention en Libye.

L'évolution favorable de la situation et l'annonce par le Conseil national de transition (CNT) libyen de la libération du territoire a amené l'OTAN à arrêter les opérations militaires le 31 octobre 2011.

Opération Pamir

Dès octobre 2001, en réponse aux attentats du 11 Septembre, la France s'est engagée en Afghanistan dans le cadre de l'opération Enduring Freedom. Elle n'a cessé depuis d'adapter son dispositif à l'évolution de l'engagement de la coalition et de la situation sécuritaire. La transition est amorcée depuis 2009 avec le transfert, par la France, de la responsabilité de la sécurité de la zone de Kaboul. Ainsi, dès la fin 2010, le calendrier de la transition est annoncé avec une mise en œuvre effective cette année et devant s'achever en 2014.

La mission de la France en Afghanistan s'articule aujourd'hui autour de deux volets : d'une part, sécuriser les zones placées sous notre responsabilité pour permettre les opérations de développement, de reconstruction et le déploiement des services de l'État ; et d'autre part, soutenir la montée en puissance de l'Armée nationale afghane (ANA) pour lui permettre de reprendre à son compte les missions de sécurisation.

Le dispositif français

Actuellement, le dispositif militaire français engagé compte 3 800 militaires qui opèrent sur le territoire afghan, depuis le Tadjikistan (base aérienne) et l'océan Indien. La Task Force La Fayette a pour zone d'opération le district de Surobi et la province de Kapisa à l'est et au nord-est de Kaboul. Déployée sur plusieurs bases ou postes avancés, elle appuie aujourd'hui l'ANA, qui assure de plus en plus la conduite des opérations sur le terrain.

Montée en puissance de l'armée nationale afghane

La France accompagne depuis 2002 la montée en puissance de l'ANA en assurant la formation des militaires afghans dans les écoles. Depuis 2006, la France conseille également les unités afghanes dans le cadre des Operational and police mentoring and liaison teams (OMLT), équipes de conseillers insérés au sein de l'ANA et de la police afghane afin de les accompagner vers l'autonomie.

Des actions de développement, prémices d'une collaboration future

Les actions en faveur du développement concourent à la réussite de l'action de la force. Ainsi, le dispositif militaire inclut un pôle de stabilité (équipe d'experts civils) mis en place par le ministère des Affaires étrangères et européennes auprès de la Task Force La Fayette afin de coordonner les actions de gouvernance et de développement socio-économiques.

Carte des opérations extérieures

